Toutes les mosquées doivent disparaître de France, l'islam ne fait pas partie de notre patrimoine

écrit par Villeneuve | 20 août 2016



« Ces sonneries font partie de notre patrimoine » dit Christine dans l'article consacré à C dans l'air. C'est le bon argument. L'argument CULTUREL! La tradition entérinée par la coutume prend alors force de loi. Les signes religieux ostentatoires doivent être TOUS interdits sauf ceux qui sont devenus COUTUMIERS. Ainsi NOS églises ET nos synagogues pourront, pardon doivent, continuer à exister alors que LEURS mosquées doivent disparaître.

D'ailleurs, pour conforter ma position :

1°/ Le code de l'urbanisme utilise ce principe à travers l'étude d'impact visuel de la construction projetée. Une construction ou une simple modification de l'aspect extérieur d'une construction nécessite un permis de construire. Le permis de construire peut être refusé si l'immeuble fait « tache » dans le paysage. En fait, si la construction heurte le modèle culturel où elle est implantée elle ne doit pas être ou elle doit être détruite ou modifiée. Il s'agit bien d'une mise en conformité aux valeurs artisanales ou artistiques

environnantes fondée sur une HISTOIRE de la construction locale. Pour déroger au style commun à tous il faut une construction répondant à une indéniable « qualité artistique » !!! Cette subjectivité dans les critères devrait poser sur le plan juridique problème. Mais je m'empresse de préciser que le droit de l'urbanisme est le modèle d'un droit imprégné d'une dimension politique. Il touche à l'aménagement de la cité et donc au quotidien des gens. Bref, il touche au culturel. Dans ces conditions : Quelle pire tache qu'une mosquée ? C'est en outre une véritable atteinte à l'ordre public en ce qu'elle touche par son symbole à nos valeurs républicaines les plus profondes. A l'inverse, une église, catholique ou protestante, une synagogue, ne choque personne parce qu'elles confortent ces valeurs républicaines en portant une tradition chargée d'un sens culturel établi de longue date c'est à dire une habitude ancrée dans nos mœurs.

En tant qu' »intégriste laïcard » j'ai participé activement, il y a quelques années déjà, à la reconstruction et la remise en service de notre clocher qui sonne depuis l'heure à la grande satisfaction de tous. Pour certains cette sonnerie représente un signe religieux pour d'autres non… Alors qu'un minaret ou un muezzin aurait choqué parce qu'il aurait , au sens propre et au figuré, fait « tache » dans l'univers culturel qui est le notre.

2°/L'exception culturelle est l'expression même de cette théorie. c'est ainsi que Mr Trump a raison de dire que « la France n'est plus la France ». Il faisait référence à cette dimension culturelle qui s'étend aux traditions, us et coutumes, qui pétrit nos esprits. Mais nos politiciens gavés aux pétrodollars et drogués à la connerie gauchisante multiculturaliste et multiraciale manquent de cohérence et comme toujours compliquent le débat pourtant fort simple de la place de la religion dans nos sociétés. Ils veulent imposer PAR nos valeurs une greffe impossible parce que nos valeurs forment un tout indivisible. Ils ne peuvent imposer par la coutume puisqu'elle n'y est pas et que par définition elle ne

peut y être un jour. La liberté religieuse n'est donc possible que dans le cadre culturel historique qu'elles doivent respecter. Cette liberté religieuse sur le plan des principes aboutit logiquement à l'assimilation et donc à l'impossibilité de l'islam, inassimilable parce que étranger à nos coutumes et trop éloigné de nos coutumes religieuses. Parce qu'il se pose en ennemi de notre culture et pas seulement religieux c'est à dire en ennemi culturel, ancré dans notre histoire en tant que tel, en tant qu'ennemi de toujours : **On ne greffe pas une espèce à « pépins » sur une espèce sans pépins !!!**